

ueantmoins que il ne nous pcul rien promcclre touchant lesdites places sans mons^f le marquis de St.-Sorlin, son frère, en la puissance duquel elles sont, sur quoy nous luy disincs que nous n'avons pouvoir de nous estendre en aulcune promesse outre le contenu en l'escrit qui luy a esté baillé par ledit s^f de Trappes, qu'on ne peult traicter avecques luy sans que il face le serement y contenu, actendu mesmement que il est nay en France, subject de Votre Majesté ; quant à Mons^f le marquis de St.-Sorlin, que il ne fera que sa volonté, que il n'a pas prins les places qu'on luy demande, ny mis es chasteaux les capitaines qui y sont, fut résolu que nous invoyerons passeport aux députés dudit s^f marquis, qui arrivèrent en ceste ville devant hyer seulement. Us parlèrent à nous le matin et ne nous rapportèrent aultre, si ee n'est que ledit marquis nous feroit entendre dans quatre ou cinq jours sa finale résolution ayant escrit pour cest effet à ses amys dont il actend la réponse dans ledit temps. Hyer, après le disner, nous fusmes veoir monsieur de Nemours duquel nous ne peusmes tirer autre response , si ce n'est que dans cinq ou six jours pour le plus tard- il nous diroit précisément s'il accepteroit ou non les articles qui luy ont esté proposés par Votre Majesté. Nous feismes toute instance de le fere resouldre promptement, mais il nous fust impossible d'en obtenir aultre. L'opinion commune en cesle ville est que il n'en veult rien fere , qu'il se repaise des espérances qui luy sont données par le conneslable de Castigle que il sera par luy secouru d'hommes et d'argent. L'on nous a donné avis que tenions estre véritable que dans lundy prochain, à une journée de eeste ville, il y aura au port de Chazey trois mil Suysses que ledit conneslable envoyé au marquis de Tresfort, et fajet entendre audit s^f de Nemours que ils seront employés là où il commandera. Ce secours et promesses que entendons luy estre faictes par les Espagnols, nous font craindre que il se y laissera y emporter. Nous ne perdrons une seule heure de diligence à le poursuyvre vivement que il nous donne response résolue, mais quand son desseing sera de ne le fere pas, nous suyvrns s'il sera aulcunement possible, ce que il a pieu à Votre Majesté de nous commander, ayant sur ee eu le bon avis de M. d'Ornano, et comme nous voyons les choses disposées estimons que l'exécution n'en peult estre prompte, et que auparavant pouvions recevoir le bon vouloir et commandement de Votre Majesté.

Sire, nous avons trouué ceste ville aullant affectionnée à voire service que elle aye oneques esté à Boy qui luy aye commandé. Il ne se peult rien adjouxler à l'affection que ils portent à votre personne dont tous les jours ils font nouvelle démonstration, ilz y aclcndent votre venue en grande